

LE CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE POINTE-AUX-TREMBLES

ANNONCE LA TENUE DE COMPÉTITION INVITATION POINTE-AUX-TREMBLES 2008 LES 4 ET 5 JANVIER 2008

Cette compétition s'adresse uniquement aux patineurs admissibles, membres en règle de Patinage Canada et dont le club d'appartenance est situé dans une des régions ou des clubs suivants :

- | | |
|-----------------------|----------------------|
| 1) Montréal-Concordia | 6) Outaouais |
| 2) Bourassa | 7) Richelieu-Yamaska |
| 3) Lac St-Louis | 8) Rive-Sud |
| 4) Sud-Ouest | 9) Lanaudière |
| 5) Laurentides | |

Président(e) comité organisateur : Lise McCord 514 640-9779 (lise_paquin@hotmail.com)

Président(e) de la compétition : Lise McCord 514 640-9779 (lise_paquin@hotmail.com)

Représentant technique : Élise Allard

Contrôleur en chef : Hélène Barrette

Contrôleur d'ordinateur : Louise Barrette

LA FÉDÉRATION DE PATINAGE ARTISTIQUE DU QUÉBEC

N° DE SANCTION : IR-07-123

NOM DU CLUB HÔTE : CPA Pointe-aux-Trembles

ADRESSE : 1515, boul. du Tricentenaire, Montréal, Québec, H1B 3A9

COURRIEL : patinageartistique@hotmail.com

Cette compétition est sanctionnée par Patinage Canada et est assujettie aux règlements de cette association.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.0 Endroit

La compétition se tiendra à :

GLACE 1

Aréna Rodrigue-Gilbert
1515, boul. du Tricentenaire
Montréal (Québec)
H1B 3A9

Téléphone : 514 642-6050

GLACE 2

Aréna Rodrigue-Gilbert
1515, boul. du Tricentenaire
Montréal (Québec)
H1B 3A9

Téléphone : 514 642-6050

2.0 Dimensions de la patinoire

Les dimensions de la surface glacée sont de

Glacé 1 85 x 200

Glacé 2 85 x 200

3.0 Responsabilités

Patinage Canada, la Fédération et le comité des clubs hôtes n'assument aucune responsabilité pour les dommages ou blessures subis par les patineurs. Comme condition et en considération de leur participation, tous les concurrents ainsi que leurs parents ou tuteurs acceptent d'assumer les risques de blessures ou de dommages à la personne ou à la propriété de la compétition, et renoncent à toute réclamation contre les officiels, Patinage Canada, la Fédération et les clubs hôtes; l'inscription n'est acceptée qu'à cette condition.

4.0 Conduite des concurrents

- 1) Les concurrents sont tenus d'obéir implicitement aux instructions des officiels chargés de la compétition.
- 2) Tout concurrent qui, directement ou indirectement, s'exprime de façon inconvenante à l'endroit des officiels ou de leurs décisions ou quant aux notes des juges, peut-être suspendu et/ou exclu de toute compétition subséquente.

5.0 Restrictions

- A) Le comité se réserve le droit de limiter le nombre de participants dans chacune des catégories. Sa décision sera sans appel.

6.0 Inscriptions

Un formulaire d'inscription dûment complété et signé doit être soumis par chaque patineur désirant s'inscrire à une ou plusieurs catégories. Aussi, les équipes devront compléter les formulaires prévus à cette fin. Les formulaires ainsi que le paiement complet des droits d'inscription devront être oblitérés **AU PLUS TARD LE 1^{er} décembre 2007** à l'adresse suivante :

CPA Pointe-aux-Trembles
882, boul. St-Jean-Baptiste, App. 1
Montréal (Québec) H1B 3Z8

Les inscriptions présentées après la date limite fixée dans l'avis de compétition ne peuvent être acceptées qu'au choix du comité chargé de la compétition.

7.0 Date limite d'âge

Le **1^{er} juillet** qui précède la compétition pour les patineurs de catégorie compétition. Aucune limite d'âge pour les catégories officielles de patinage STAR.

8.0 Frais d'inscription

40 \$ par événement

30 \$ chaque événement supplémentaire

Les chèques doivent être libellés à l'ordre de CPAT et datés **au plus tard le 1^{er} décembre 2007**.

Aucun chèque postdaté après le 1^{er} décembre 2007 ne sera accepté.

Les droits d'inscription ne sont remboursés que si la compétition n'a pas lieu ou si l'inscription est retirée avant la date limite.

Des frais de 15 \$ seront appliqués sur les chèques sans provision.

9.0 Date limite des tests

La date limite des tests est la même que la date limite d'inscription.

10.0 Musique

Chaque patineur devra fournir deux (2) cassettes ou CD lors de l'enregistrement.

11.0 Enregistrement

Tous les patineurs devront s'inscrire aussitôt arrivés à l'aréna où ils patinent, au moins une heure avant le début de leur épreuve. Ils remettront aux responsables leurs deux (2) cassettes ou CD. Le nom, la catégorie, la priorité (1 ou 2) et la durée du programme doivent apparaître clairement sur chacune des cassettes ou CD. Le tout sera sous la responsabilité des préposés à la musique jusqu'à la fin de la compétition.

Les entraîneurs membres de Patinage Canada et certifiés selon les exigences devront s'enregistrer et présenter la carte photo (obligatoire).

12.0 Frais d'admission

Adulte : 3 \$ Enfant : 1 \$

- Le concurrent et un accompagnateur auront un laissez-passer pour le week-end lors de l'accréditation.

Les entraîneurs certifiés selon les exigences et membres de Patinage Canada seront admis gratuitement sur présentation de la carte photo (obligatoire).

13.0 Prix

Des médailles seront remises aux trois (3) premiers de chaque catégorie en conformité avec le règlement. Lorsqu'il n'y a que 2 participants à une épreuve, ces patineurs recevront un prix.

- Dans les catégories où il y a un programme court et un programme libre en combiné, il y aura remise de médailles pour le résultat combiné seulement.

14.0 Trophée perpétuel

- Un trophée sera remis au club ayant accumulé le plus de points selon les critères du comité organisateur.
- Non applicable

15.0 Horaire de la compétition

Un horaire provisoire sera transmis

- À chaque participant après la date limite des inscriptions
- À chaque club d'appartenance après la date limite des inscriptions.
- Sera disponible sur Internet à l'adresse : www.patinageartistiquepat.com.

16.0 Formation des groupes

- Les groupes de patineurs des catégories compétition** : selon les règlements de Patinage Canada
- Les groupes de patineurs des catégories «STAR», «Pré-Aspirant», «Aspirant» et «Patinage plus»** : si le nombre de participants permet plus d'un groupe, la répartition se fera par âge, et ce, pour toutes les compétitions invitations.

17.0 Vidéo

- Vidéo disponible sur place pour filmer votre enfant. Coût : \$
- Non applicable

18.0 Restaurants

- Il y aura un casse-croûte à l'aréna qui sera ouvert durant la compétition.
- Non applicable

19.0 Hébergement

HÔTEL OFFICIEL

20.0 Nombre de juges

Quel était le nombre de juges lors de la tenue de la votre compétition l'année précédente : 15.

Pour toutes les catégories, les patineurs doivent être des personnes admissibles selon les règlements de Patinage Canada. **Les patineurs ne peuvent pas s'inscrire dans une catégorie compétitive et une catégorie STAR pour la même discipline (exemple : en simple) lors de la même compétition.**

- Les patineurs ont le droit de s'inscrire dans une catégorie supérieure. Ils ne sont pas obligés d'avoir réussi le test requis.
- Les patineurs ne peuvent pas s'inscrire dans une catégorie supérieure.

Ces événements ne sont pas ouverts aux patineurs

- Qui sont inscrits aux « Championnats de Section » de l'année courante (1^{er} juillet au 30 juin)
- Qui ont participé à la finale provinciale des « Jeux du Québec et/ou de la participation » de l'année précédente
- Qui sont inscrits à la finale provinciale des « Jeux du Québec et/ou de la participation » de l'année courante (1^{er} juillet au 30 juin)

PATINEURS EN SIMPLE

Le contenu des catégories en simple dames et messieurs pour :

NOVICE selon le règlement de **Patinage Canada 5000 (B) (1.3) (3a)**

Programmes sur musique selon les règlements de Patinage Canada

- Programme court : Un programme court en musique d'une durée maximale de 2 minutes 30 secondes qui comprend le groupe d'éléments annoncé par Patinage Canada pour la saison en cours.
- Programme libre : Dames 3 min. +/- 10 sec.
Messieurs 3 min. 30 sec. +/- 10 sec.

Combiné : Programmes court et libre

Dames Messieurs

PRÉ-NOVICE selon le règlement de **Patinage Canada 5000 (B) (1.3) (2a)**

Programmes sur musique selon les règlements de Patinage Canada

- Programme court : Un programme court en musique d'une durée maximale de 2 minutes 30 secondes qui comprend le groupe d'éléments annoncé par Patinage Canada pour la saison en cours.
- Programme libre : Dames et messieurs 3 min. +/- 10 sec.

Combiné : Programmes court et libre

Dames Messieurs

- JUVÉNILE** selon le règlement de **Patinage Canada 5000 (B) (1.3) (1a)**. *Les concurrents juvéniles seront âgés de moins de 12 ans (femmes) et de moins de 13 ans (hommes) avant le 1^{er} juillet qui précède la compétition.*

Programme sur musique selon les règlements de Patinage Canada

Programme libre : Dames et messieurs 2 min 30 sec. +/- 10 sec.

Dames

Messieurs

- PRÉ-JUVÉNILE** : test préliminaire de style libre réussi au complet

Dames : Ne pas avoir atteint 11 ans au 1^{er} juillet qui précède la compétition

Messieurs : Ne pas avoir atteint 12 ans au 1^{er} juillet qui précède la compétition

Programme libre : Dames et messieurs 2 min 30 sec. +/- 10 sec.

<p style="text-align: center;">SELON LES EXIGENCES DE PATINAGE CANADA VERSION DU 14 SEPTEMBRE 2005</p>

(a) **SAUTS, COMBINAISONS DE SAUTS ET SÉQUENCES DE SAUTS**

Les programmes doivent contenir au plus **sept (7) éléments de saut** qui doivent satisfaire aux exigences suivantes :

- (i) au moins un saut de type Axel (tout saut avec un appel avant);
- (ii) au plus trois combinaisons ou séquences de sauts. Une combinaison de sauts peut contenir trois (3) sauts au maximum;
- (iii) aucun saut ne peut être inclus plus de deux fois et, si un saut est répété, il doit être exécuté dans une combinaison ou une séquence;
- (iv) les patineurs ne peuvent pas répéter plus de trois (3) sauts durant le programme

(b) **PIROUETTES, PIROUETTES COMBINÉES ET PIROUETTES SAUTÉES**

Le programme doit contenir au plus **trois (3) éléments de pirouette** qui doivent satisfaire aux exigences suivantes :

- (i) Une (1) pirouette combinée : minimum – deux positions, un changement de pieds;
- (ii) Une (1) pirouette sautée;
- (iii) La troisième pirouette peut-être de n'importe quel type.

(c) **SÉQUENCE DE PAS**

Le programme doit contenir au plus **une (1) séquence de pas** qui utilise la totalité de la surface glacée.

Pour toutes les catégories, les patineurs doivent être des personnes admissibles selon les règlements de Patinage Canada.

- Les patineurs ont le droit de s'inscrire dans une catégorie supérieure. Ils ne sont pas obligés d'avoir réussi le test requis.
- Les patineurs ne peuvent pas s'inscrire dans une catégorie supérieure.
- Les patineurs qui ont un test de compétition mais qui n'ont pas participé aux « Championnats de Section » de l'année courante (1^{er} juillet au 30 juin) peuvent participer à ces événements.

Ces événements ne sont pas ouverts aux patineurs

- Qui sont inscrits aux « Championnats de Section » de l'année précédente (sauf les pré-juvéniles et les juvéniles qui ne sont plus éligibles à ces catégories)
- Qui sont inscrits aux « Championnats de Section » de l'année courante (1^{er} juillet au 30 juin)
- Qui ont participé à la finale provinciale des « Jeux du Québec et/ou de la participation » de l'année précédente
- Qui sont inscrits à la finale provinciale des « Jeux du Québec et/ou de la participation » de l'année courante (1^{er} juillet au 30 juin)

PATINAGE EN SIMPLE

Pour les contenus de programme, voir les programmes équilibrés de Patinage Canada

PRÉ-PRÉLIMINAIRE

- (i) **TEST** : Ne pas avoir réussi le test préliminaire de style libre
- (ii) **CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉPREUVE** : Un programme libre d'une durée de 1,5 minutes (+/- 10 secondes)

Dames Messieurs

PRÉLIMINAIRE

- (i) **TEST** : Avoir réussi le test préliminaire de style libre, mais ne pas avoir complété le test junior bronze de style libre
- (ii) **CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉPREUVE** : Un programme libre d'une durée de 2,0 minutes (+/- 10 secondes)

Dames Messieurs

JUNIOR BRONZE

- (i) TEST : Avoir réussi le test junior bronze de style libre, mais ne pas avoir complété le test senior bronze de style libre
- (ii) CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉPREUVE : Un programme libre d'une durée de 2,5 minutes (+/- 10 secondes)

Dames Messieurs

SENIOR BRONZE

- (i) TEST : Avoir réussi le test senior bronze de style libre, mais ne pas avoir complété le test junior argent de style libre
- (ii) CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉPREUVE : Un programme libre d'une durée de 3,0 minutes (+/- 10 secondes)

Dames Messieurs

JUNIOR ARGENT

- (i) TEST : Avoir réussi le test junior argent de style libre, mais ne pas avoir complété le test senior argent de style libre
- (ii) CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉPREUVE : Un programme libre d'une durée de 3,5 minutes (+/- 10 secondes)

Dames Messieurs

SENIOR ARGENT

- (i) TEST : Avoir réussi le test senior argent de style libre mais ne pas avoir complété le test or de style libre
- (ii) CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉPREUVE : Un programme libre d'une durée de 3,5 minutes (+/- 10 secondes)

Dames Messieurs

OR

- (i) TEST : Avoir réussi le test or de style libre
- (ii) CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉPREUVE : Un programme libre d'une durée de 3,5 minutes pour les femmes, de 4,0 minutes pour les hommes (+ / - 10 secondes).

Dames Messieurs

ÉPREUVES D'INTERPRÉTATION

Voir le manuel technique de Patinage Canada, section C : tests d'interprétation

SIMPLE

Homme

Dame

- INTRODUCTION :** doit avoir réussi le test certificat introduction du test d'interprétation mais aucun test supérieur.
Durée : 2 à 3 minutes +/- 10 sec.
- BRONZE :** doit avoir réussi le test certificat bronze du test d'interprétation mais aucun test supérieur.
Durée : 2 à 3 minutes +/- 10 sec.
- ARGENT :** doit avoir réussi le test certificat argent du test d'interprétation mais aucun test supérieur.
Durée : 2 à 3 minutes +/- 10 sec.
- OR :** doit avoir réussi le test certificat or du test d'interprétation.
Durée : 2 à 3 minutes +/- 10 sec.

SOLO AVEC MUSIQUE

-
- PRIVÉ** un patineur avec un entraîneur professionnel.
 SEMI-PRIVÉ parfois un ou parfois plusieurs
 (privé et/ou groupe) patineurs avec un entraîneur professionnel.
-

- ***Aucun autre élément technique ne peut être ajouté au programme. Une pénalité de 0,1 point dans la note technique sera appliquée pour chaque manquement à cet énoncé.***
-

ÉTAPES 1, 2 et 3

Avoir réussi l'étape 3 ou moins
 Durée du programme : 1 minute
 Aucune limite d'âge

- Dames
 Messieurs

ÉLÉMENTS IMPOSÉS

1. Équilibre sur 1 pied en patinage avant
2. Slalom avant (2 pieds et 1 pied)
3. Pirouette sur deux pieds
4. Séq. Poussées et glisse continu avant
5. Spirale avant

ÉTAPES 4 et 5

Avoir réussi au moins l'étape 4
 mais pas plus que l'étape 5
 Durée du programme : 1 minute
 Aucune limite d'âge

- Dames
 Messieurs

ÉLÉMENTS IMPOSÉS

1. Slalom arrière (2 pieds et 1 pied)
2. Pirouette 1 pied avant plus d'une révolution
3. Virages d'avant en arrière et d'arrière en avant sur 2 pieds sur une courbe
4. Spirale arrière
5. Croisés avant sur la figure 8

ÉTAPES 6 et 7

Avoir réussi au moins l'étape 6
 mais pas plus que l'étape 7
 Durée du programme : 1 minute
 Aucune limite d'âge

- Dames
 Messieurs

ÉLÉMENTS IMPOSÉS

1. Croisés arrière sur la figure 8
2. Un saut au choix
3. Pirouette arrière sur un pied (plus d'une révolution)
4. Séquence de pas simple avec virages 3 et mohawks
5. Pirouette sur 1 pied avec croisés arrière à l'entrée

Prendre note que les patineurs ne peuvent pas s'inscrire dans plus d'une des catégories suivantes : « Pré-Aspirant » et « Aspirant ».

PRÉ-ASPIRANT

<input type="checkbox"/> GROUPE	ne doit pas patiner sur une glace patinage plus; plus d'un patineur avec un entraîneur professionnel.
<input checked="" type="checkbox"/> PRIVÉ	ne doit pas patiner sur une glace patinage plus; seulement un patineur avec un entraîneur professionnel.
<input checked="" type="checkbox"/> SEMI-PRIVÉ	ne doit pas patiner sur une glace patinage plus; parfois un ou parfois plusieurs patineurs avec un entraîneur professionnel.

SOLO AVEC MUSIQUE

Aucun test de style libre complété. Aucune limite d'âge
Durée : 1 minute (+/- 10 secondes)

Dames Messieurs

Contenu de programme permis :

- Sauts contenant au maximum une rotation
- Aucun saut double n'est permis
- Aucun saut axel n'est permis
- Six (6) éléments de sauts au maximum
- Les patineurs ne peuvent pas exécuter un saut plus de deux fois et peuvent répéter au maximum deux sauts différents
- Un saut répété doit l'être dans une combinaison ou une séquence de sauts
- Le programme doit contenir au maximum deux (2) combinaisons/séquences de sauts
- maximum de deux (2) pirouettes
- Une pirouette doit être une pirouette qui ne contient qu'une seule position (le changement de pied est facultatif)
- Une des pirouettes peut être de n'importe quelle nature
- une (1) séquence de pas au choix

Note :

- une pénalité de 0.1 points dans la note technique sera appliquée pour chaque manquement aux critères énoncés ci-dessus
- Les pénalités doivent être soustraites de la note technique que le patineur se serait normalement mérité suite à sa performance

Remarque :

Également, les régions (ou les comités organisateurs) peuvent gérer à leur discrétion les mouvements d'une catégorie 'Aspirant' à 'Pré-aspirant' et ce d'une compétition à une autre à l'intérieure de la saison en cours.

ASPIRANT

<input type="checkbox"/> GROUPE	ne doit pas patiner sur une glace patinage plus; plus d'un patineur avec un entraîneur professionnel.
<input checked="" type="checkbox"/> PRIVÉ	ne doit pas patiner sur une glace patinage plus; seulement un patineur avec un entraîneur professionnel.
<input checked="" type="checkbox"/> SEMI-PRIVÉE	ne doit pas patiner sur une glace patinage plus; parfois un ou parfois plusieurs patineurs avec un entraîneur professionnel.

SOLO AVEC MUSIQUE

Aucun test de style libre complété. Aucune limite d'âge
Durée : 1 minute 30 secondes (+/- 10 secondes)

Dames Messieurs

Contenu de programme permis :

- Aucun saut double n'est permis;
- Le saut axel est permis;
- Six (6) éléments de sauts au maximum;
- Les patineurs ne peuvent pas exécuter un saut plus de deux fois et peuvent répéter au maximum deux sauts différents;
- Un saut répété doit l'être dans une combinaison ou une séquence de sauts;
- Le programme doit contenir au maximum deux combinaisons de sauts ou séquences de sauts;
- Deux (2) pirouettes au maximum;
- Une pirouette doit être une pirouette qui ne contient qu'une seule position (le changement de pied est facultatif);
- Une (1) des pirouettes peut être de n'importe quelle nature;
- Une (1) séquence de pas au maximum.

Note :

- Une pénalité de 0,1 point dans la note technique sera appliquée pour chaque manquement aux critères énoncés ci-dessus;
- Les pénalités doivent être soustraites de la note technique que le patineur se serait normalement mérité suite à sa performance.